https://www.fenvac.fr/azf-total-veut-encore-des



## AZF: Total veut encore des investigations

- Revue de presse -

Date de mise en ligne : mercredi 29 octobre 2008

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Copyright © FENVAC Page 1/2

## AZF: Total veut encore des investigations

L'enquête judiciaire sur l'explosion de l'usine AZF a beau être bouclée et le procès fixé au 23 février, les avocats de Total tentent encore de relancer d'autres investigations, celles conduites dans le cadre de l'expertise civile et qui avaient été stoppées en avril 2007 par le juge des référés. Hier après-midi, les avocats de Grande paroisse, la filiale de Total propriétaire de l'usine, ont contesté cette décision du juge devant la cour d'appel.

Pour l'occasion, quatre des avocats de l'industriel, Me Daniel Soulez-Larivière en tête, ont mené la charge. En face, les associations de victimes et les représentants d'entreprises concernées ont demandé, comme le parquet général, que l'expertise civile ne reprenne pas.

- « Pourquoi continuer à agiter des hypothèses plus ou moins fantaisistes ? C'est une stratégie de diversion », s'est insurgée Me Stella Bisseuil pour l'Association de familles endeuillées, à l'origine de l'arrêt de l'expertise. Pour la SNPE, que certains accusaient d'être à l'origine de la catastrophe, Me Patrick Moureu a été encore plus clair : « Cette procédure avait dégénéré en expertise privée puis en contre-expertise ».
- « C'est la loi qui nous oblige à financer ces experts », a répliqué Me Daniel Soulez-Larivière. Total aurait dépensé plus d'un million d'euros pour ces travaux. « Ceux-ci ne portaient pas uniquement sur la piste électrique. Et si l'hypothèse de l'arc électrique n'a pas été retenue, il reste d'autres problèmes électriques à examiner, a poursuivi l'avocat. Dans la plupart des grandes affaires, il y a une expertise civile et pénale. »

Sur l'origine de la catastrophe, l'expertise pénale a été claire. Après avoir étudié puis écarté toutes les hypothèses, même les plus farfelues, le collège d'experts a conclu à l'accident chimique. Le juge d'instruction a donc renvoyé devant le tribunal le directeur de l'usine AZF de l'époque et le groupe Grande paroisse.

Pour l'expertise civile, la cour d'appel dira le 2 décembre si elle doit reprendre ou pas.

La Dépêche du Midi, J.-N. G., 29/10/2008

Copyright © FENVAC Page 2/2